



REGLEMENT BOURSE AUX VELOS

cyvelo.mdb@gmail.com

cyvelo.fr

- 1) La bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos, CYVélo agit en tant que facilitateur de la mise en relation et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.
- 2) La bourse se déroule le samedi 19 septembre 2020 de 14h à 18h, les vélos sont déposés, vendus ou repris uniquement pendant cette période.
- 3) Les vélos mis en vente restent sous la responsabilité des vendeurs, de la dépose à la vente ou reprise. Les vendeurs veillent à attacher les vélos avec leurs antivols aux barrières Vauban mises à la disposition par CYVélo.
- 4) CYVélo ne pourra être rendu responsable de dégradations ou de vols intervenus lors de la bourse aux vélos.
- 5) Les vélos sont vendus en l'état, CYVélo n'est pas responsable du prix ni de l'état du vélo. CYVélo n'assure pas de service après-vente.
- 6) Le vélo est déposé avec le nom du vendeur, son numéro de téléphone et le prix du vélo.
- 7) L'acheteur prend contact avec le vendeur par téléphone. CYVélo n'intervient pas dans la transaction.
- 8) Le vendeur reste à proximité de la bourse aux vélos pour assurer la vente.
- 9) Les vendeurs sont tenus de récupérer leur vélo. Les vélos laissés sur place après 18h sont considérés comme abandonnés et deviennent propriété de CYVélo.